

Mise en place de CSE : préparer les élections



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Connaître les bonnes questions à se poser en amont
- Connaître les points de vigilance dans la négociation du PAP
- Savoir se préparer à un éventuel contentieux



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

Mise en place de CSE : préparer les élections



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

LES BONNES QUESTIONS A SE POSER EN AMONT

- ↘ Quel périmètre ? Y a-t-il des établissements distincts ?
- ↘ Faut-il aller au-delà du minimum légal compte tenu du fonctionnement de l'entreprise ?
- ↘ Comment organiser le vote électronique ?
- ↘ Quelle durée pour les mandats ?

LES POINTS DE VIGILANCE DANS LA NEGOCIATION DU PAP

- ↘ Mener à bien la négociation : les préalables nécessaires
- ↘ Connaître les dates clés du calendrier électoral
- ↘ Calculer précisément les effectifs
- ↘ Déterminer les collèges électoraux
- ↘ Identifier les salariés électeurs et éligibles
- ↘ Respecter la parité homme/femme

SE PREPARER A UN EVENTUEL CONTENTIEUX

- ↘ La compétence de l'autorité administrative quant à la répartition du personnel et des sièges dans les collèges
- ↘ La compétence du tribunal d'instance quant aux modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales